

## Bulletin d'histoire politique

# Le long parcours d'un militant nationaliste : Rosaire Morin (1923-1999)

Jonathan Laveault



Volume 17, Number 3, Spring 2009

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054750ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054750ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique  
VLB Éditeur

### ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Laveault, J. (2009). Le long parcours d'un militant nationaliste : Rosaire Morin (1923-1999). *Bulletin d'histoire politique*, 17(3), 155–170.  
<https://doi.org/10.7202/1054750ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2009

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

### Le long parcours d'un militant nationaliste : Rosaire Morin (1923-1999)<sup>1</sup>

JONATHAN LAVEAULT  
*Historien*

Le nationalisme occupe une place importante dans l'histoire du Québec. Son évolution a abondamment été analysée. De nombreux auteurs ont étudié les mutations du nationalisme au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Ces changements ont été particulièrement marquants de la fin de la Seconde Guerre mondiale aux années 1960. Ainsi le nationalisme « québécois » qui devient dominant à partir des années 1960 est issu de la modernisation d'une branche du nationalisme traditionaliste canadien-français<sup>2</sup>. L'historiographie actuelle s'est surtout concentrée sur l'étude des théoriciens du nationalisme, ou des partis politiques, négligeant les militants qui jouent un rôle tout aussi important en assurant la diffusion et la promotion du nationalisme. De nombreux militants ont vécu et possiblement encouragé le changement de nationalisme. L'étude d'un militant qui a vécu ce changement permettrait de souligner la filiation entre le nationalisme traditionaliste et le néonationalisme. Effectivement, le passage d'un nationaliste à l'autre ne doit pas être analysé comme une brusque rupture mais plutôt comme le résultat d'une lente évolution. Dans cette optique, nous étudierons l'engagement de Rosaire Morin. La durée de son implication est exemplaire. Morin commence à militer au sein d'organisations nationalistes dès le début de la décennie 1940. Par la suite, son engagement ne s'est jamais démenti jusqu'à son décès en 1999. Nous traiterons tout d'abord de son implication dans les Jeunesses laurentiennes, pour nous attarder par la suite à son militantisme au cours de la décennie 1960 et à son engagement au sein du Conseil d'expansion économique et de *L'Action nationale* durant les années 1970 et 1980.

## Les années de formation, les Jeunesses laurentiennes

Rosaire Morin est né le 2 septembre 1923 à Saint-Honoré, dans le comté de Témiscouata<sup>3</sup>. Il étudie à l'école élémentaire de Saint-Louis du Ha! Ha! Son cours primaire terminé, il quitte sa région natale pour Rimouski, où il entreprend ses études classiques au Séminaire. Devant interrompre ses études à cause de problèmes de santé<sup>4</sup>, il s'établit à Montréal à l'automne 1941. Bien qu'il ait prononcé quelques discours dans sa région natale pour l'Union des cultivateurs catholiques pendant son adolescence, son adhésion aux Jeunesses laurentiennes marque véritablement le début de son engagement au sein du mouvement nationaliste.

Les Jeunesses laurentiennes sont créées en 1938 et elles prennent rapidement de l'expansion en s'implantant dans plusieurs paroisses du Québec et même de l'Ontario<sup>5</sup>. Dès le début, l'organisation prône une vision traditionaliste de la société: le nationalisme des Jeunesses laurentiennes est fondé sur des bases ethnique et religieuse, la nation étant constituée, selon eux, essentiellement de Canadiens français catholiques. La religion occupe donc une place centrale au sein du groupe. Traditionalistes, les laurentiens perçoivent la modernité comme une menace<sup>6</sup>. Gens d'action, ils élaborent un programme, ils donnent des conférences, ils fondent des syndicats d'épargne et ils organisent des célébrations. Ils deviennent même, à l'occasion, un véritable groupe de pression<sup>7</sup>, prenant position, par exemple, contre la conscription, l'immigration massive ou encore le travail dominical.

En décembre 1941 Rosaire Morin assiste à une réunion des Jeunesses laurentiennes de sa paroisse, prononçant même un discours pour l'occasion<sup>8</sup>. Quelques mois plus tard, la section paroissiale étant sans président, on propose à Morin la direction du groupe, poste qu'il accepte, devenant ainsi directeur des Jeunesses laurentiennes de Saint-Louis-de-France au moment où l'organisation prend de l'expansion<sup>9</sup>. Morin gravit rapidement les échelons des Jeunesses laurentiennes, sans doute à cause de sa grande implication. Ainsi, il lui faut moins de deux ans pour être nommé au conseil central. Au congrès de 1945, il est élu président, poste qu'il occupe jusqu'à la dissolution de l'organisation en 1950<sup>10</sup>.

Morin défend la définition ethnique, canadienne-française, de la nation proposée par les Jeunesses laurentiennes. Selon lui, la patrie naturelle des Canadiens français est le Québec. De plus, sans renier la communauté politique canadienne, le laurentien Morin pense que le Québec a préséance. Ainsi, il écrit « nous aimons d'abord nos frères par le sang, la langue et la foi et notre petite patrie du Québec, terre de nos aïeux. Nous aimons ensuite notre Canada devenu notre pays »<sup>11</sup>. Pour les Jeunesses laurentiennes, et pour Morin, le Canada est donc composé de deux peuples vivant dans un même État. Sans prétendre que la coexistence soit impossible,

Rosaire Morin ne croit pas qu'une véritable nation pancanadienne, au sens sociologique et culturel du terme, soit viable. En effet, selon lui, les deux groupes ethniques ont une origine différente : les francophones étant issus « d'une civilisation élevée et dont la caractéristique est de penser » et les anglophones venant d'une civilisation prônant « un matérialisme doublé d'un impérialisme plus rebutant encore »<sup>12</sup>.

La foi occupe une place prépondérante dans le nationalisme des Jeunesses laurentiennes<sup>13</sup>. Ainsi, les règlements du mouvement affirment que le but des laurentiens « est de grouper les jeunes d'origine canadienne-française, les former catholiques et patriotes »<sup>14</sup>. Morin adhère entièrement à cette façon de penser. Il insiste même sur le lien entre la religion et la langue. Selon lui, les deux termes doivent être unis, permettant ainsi le salut éternel et l'affirmation du fait français en Amérique du Nord<sup>15</sup>. Empruntant la rhétorique traditionaliste, Morin explique que la jeunesse canadienne-française parlera toujours français « parce qu'elle est chrétienne. Elle sait que la langue est gardienne de la religion. En conséquence, la protection de notre foi par la langue lui apparaît un devoir religieux dont l'accomplissement préservera de l'apostasie un grand nombre de catholiques »<sup>16</sup>.

La question de l'infériorité économique des Canadiens français préoccupe Morin. Ainsi, il affirme que seulement 3 des 22 milliards de dollars que compte la richesse nationale du Canada sont entre les mains des francophones<sup>17</sup>. Cela ne constitue donc que 14 % de la richesse, pour une population représentant 30 % des Canadiens. Au-delà du constat, Rosaire Morin propose des solutions. Ainsi, dans la revue *Les Jeunesses laurentiennes*, il explique que pour permettre le redressement économique, les richesses naturelles doivent être mises au service de la collectivité. La pratique de « l'achat chez nous », l'application du système coopératif, l'encouragement aux Caisses populaires et aux compagnies canadiennes-françaises doivent aussi être mis de l'avant<sup>18</sup>. Ces propositions sont d'ailleurs semblables à celles de penseurs nationalistes de l'époque comme François-Albert Angers et Esdras Minville<sup>19</sup>. Tout au long de sa vie, Morin conservera en grande partie ses idées sur l'infériorité économique des Canadiens français développées alors qu'il était un laurentien.

Les Jeunesses laurentiennes n'appuient pas de parti politique : en effet, les règlements stipulent qu'« il est interdit aux membres du Conseil Central, des comités régionaux et des conseils de section de s'occuper de politique fédérale, provinciale ou municipale »<sup>20</sup>. Dans une publication du mouvement, Rosaire Morin mentionne que le groupe se veut au-dessus de tous les partis politiques, prônant une stricte neutralité<sup>21</sup>. Il va même plus loin, tenant les partis politiques en véritable suspicion. Pour Morin, l'esprit de parti sert « l'anglais », qui « s'est servi de la politique pour atteindre ses fins qui étaient de nous angliciser et de nous protestantiser. [...] Notre

vie se passe entre une élection fédérale, provinciale, municipale; et même dans les élections des marguilliers, l'on a osé semer l'esprit de parti»<sup>22</sup>. Cette façon de voir dans les partis politiques des éléments de division de la nation, Rosaire Morin la conservera tout au long de son engagement nationaliste. Conséquemment, à notre connaissance, Morin n'a jamais adhéré à un parti politique.

La Seconde Guerre mondiale et ses suites ne laissent pas Morin et les Jeunesses laurentiennes indifférents et inactifs. Rosaire Morin prend une part active dans le mouvement nationaliste opposé à la conscription. Par exemple, lors d'une allocution à la radio de CKAC, il constate les effets négatifs de la guerre et le danger de la conscription, affirmant qu'«un frère est conscrit pour la vie militaire; une sœur s'enrôle dans le C.W.A.C.<sup>23</sup> (corps d'as-à-seins) ou se croit contrainte de travailler à l'usine; le pauvre père de famille travaille douze heures le jour, se prive même du nécessaire»<sup>24</sup>. À une autre occasion, il déplore aussi le fait que Rome, «la capitale de la vraie chrétienté, la cité de la foi et du martyr» soit ouverte aux bombardements alliés alors que l'Italie, par le truchement de Badoglio, aurait proposé de déclarer la capitale italienne ville ouverte<sup>25</sup>. La guerre terminée, Morin réclamera une amnistie pour les déserteurs.

En tant que laurentien, Rosaire Morin s'implique dans diverses causes. Par exemple, il écrit un mémoire, au nom des Jeunesses laurentiennes, à la Commission canadienne de la Jeunesse. Dans ce texte, Morin recommande l'établissement d'un Conseil des loisirs pour coordonner, organiser et développer les bibliothèques, la formation d'instructeurs compétents de culture physique dans les Écoles Normales, et la création de camps de vacances<sup>26</sup>. Dans un autre ordre d'idées, constatant que seuls la Turquie, le Mexique, l'URSS et le Canada n'ont pas d'ambassade au Vatican, Morin demande au fédéral l'implantation d'une ambassade auprès du Saint-Siège, puisque le «Souverain Pontife a aussi un prestige considérable auprès des individus et des nations»<sup>27</sup>. Les actions de Morin au sein des Jeunesses laurentiennes sont donc multiples. Elles sont toujours orientées dans le sens de l'idéologie traditionaliste défendue par les Jeunesses laurentiennes. Son engagement en faveur de l'adoption du fleurdelisé aura cependant le plus d'influence.

Depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle, le milieu nationaliste souhaitait l'adoption d'un drapeau québécois. Dans le but de faire pression sur le gouvernement, un Comité du drapeau avait été créé en 1940. Incorporé ultérieurement, le Comité est acheté par les Jeunesses laurentiennes en 1946<sup>28</sup>. Morin mène dès lors une véritable campagne de relations publiques. Ainsi, dans une déclaration au journal *Le Devoir*, il défend le choix du fleurdelisé, faisant appel à l'histoire et au catholicisme<sup>29</sup>. Rosaire Morin juge aussi bon d'utiliser les services et les contacts de l'Ordre de Jacques-Cartier, une organisation nationaliste avec laquelle il avait déjà noué des contacts. Il écrit

à la chancellerie pour lui demander la publication de deux circulaires, la première exigeant la propagation du drapeau et la seconde demandant aux membres de faire pression sur les décideurs<sup>30</sup>. Le 20 janvier, Morin entreprend d'écrire aux évêques et à de nombreux députés pour les inciter à favoriser l'adoption d'un drapeau provincial<sup>31</sup>. Cependant, ces lettres ne seront pas nécessaires. En effet, le 21 janvier, devant la force du mouvement en faveur du fleurdelisé, mais aussi par intérêt électoraliste, Duplessis adopte un décret ministériel donnant au Québec un drapeau. Sur le plan idéologique, la victoire de Rosaire Morin et des Jeunesses laurentiennes est marquante. C'est aussi la dernière grande manifestation de l'organisation jeunesse : endettés, les laurentiens survivent jusqu'en 1950, année de la mise en place du Comité de liquidation des Jeunesses laurentiennes chargé de dissoudre le groupe, sur lequel siège Morin.

Dans le cheminement de Rosaire Morin, les Jeunesses laurentiennes occupent une place centrale puisque c'est au sein de ce groupe que commence son véritable engagement nationaliste. Morin a alors une vision traditionnelle de la société, insistant par exemple sur l'importance du catholicisme chez les Canadiens français. Sur le plan personnel, l'implication de Morin dans les Jeunesses laurentiennes est capitale. En effet, en juin 1947, au cours d'une cérémonie présidée par l'abbé Lionel Groulx, Rosaire Morin épouse une militante de l'organisation féminine des Jeunesses laurentiennes, Jeannine Demers<sup>32</sup>. Le couple aura 5 enfants. Au cours de la décennie 1950, Morin s'implique moins pour la cause nationaliste, probablement à cause de ses obligations familiales. Durant les années 1950, il commence à exercer le métier d'agent d'assurance, métier qu'il pratiquera toute sa vie.

## L'Ordre de Jacques-Cartier

La décennie 1960 est marquante pour Rosaire Morin, c'est pendant cette période que son engagement nationaliste prend les formes les plus variées. Sans renier le nationalisme canadien-français, il est de plus en plus influencé par la rhétorique néonationaliste. Il renoue avec le militantisme en s'impliquant dans l'Ordre de Jacques-Cartier. Ayant été admis dans l'Ordre en 1943, Rosaire Morin ne semble pas très actif au sein de l'organisation durant les décennies 1940 et 1950<sup>33</sup>. L'Ordre de Jacques-Cartier, aussi appelé la Patente, est une société secrète fondée en 1926<sup>34</sup>. Elle souhaite servir de rempart contre l'assimilation des francophones partout au Canada. Son but est de faire avancer les intérêts des francophones par l'entremise d'une élite militante noyautant, de manière secrète, autant les administrations publiques, fédérale et provinciales, que les entreprises privées<sup>35</sup>. Rapidement, la Patente prend de l'expansion : des cellules sont fondées dans toute la francophonie canadienne. L'Ordre est plutôt

traditionaliste, défendant une certaine forme de corporatisme et faisant la promotion du syndicalisme catholique. L'organisation, dirigée principalement par des Franco-Ontariens, est centrée sur le Canada français dans son ensemble, n'accordant pas au Québec plus d'importance qu'au Canada en général.

S'inspirant du néonationalisme, Morin entreprend de mettre en œuvre une réforme idéologique de la société secrète. En août 1963, Morin prend la direction du Comité Métropolitain de Montréal (CMM)<sup>36</sup>, une structure organisationnelle de la Patente très importante puisqu'elle regroupe 28 % du total des membres de l'Ordre<sup>37</sup>. Au sein du CMM, Morin réclame une meilleure représentation de Montréal et du Québec dans l'organisation, contestant ainsi la mainmise franco-ontarienne. Une certaine volonté d'autonomie l'amène à fonder une publication, *Directives*, destinée aux membres montréalais de la Patente<sup>38</sup>, ce qui engendre de nombreuses frictions avec la direction ontarienne de l'Ordre. Cependant la publication du *Manifeste, éléments d'une doctrine nationale pour les temps nouveaux* suscite encore plus de remous au sein de l'organisation secrète.

Le *Manifeste* résulte de la volonté de doter l'Ordre d'un programme dynamique susceptible d'attirer de nouveaux membres et de revitaliser le mouvement. Le texte marque une rupture par rapport aux positions plus traditionnelles défendues par l'Ordre. Il est rédigé par Jean-Marc Léger à la demande du CMM, et est présenté une première fois le 28 février 1964<sup>39</sup>. Bien que Morin n'en soit pas l'auteur, il n'en approuve pas moins la teneur. Effectivement, il est l'âme dirigeante du Comité qui a commandé le *Manifeste* et surtout, il s'en fera le plus important promoteur et défenseur. Le texte, publié dans *Directives* en 1964, considère que le Québec a « pour la nation canadienne-française valeur de patrie ; lui seul a vocation d'État national des Canadiens français »<sup>40</sup>. Constatant l'infériorité économique des francophones, le *Manifeste*, fait la promotion de l'étatisme, affirme que seule une action énergique menée par l'État québécois peut assurer l'émancipation économique de la nation. Concernant la question religieuse, le *Manifeste* affirme, sans trop insister, l'importance de la foi chrétienne pour la nation. Le texte soutient que le français doit devenir la seule langue officielle du Québec. Il reconnaît aussi l'importance des francophones hors-Québec et le danger d'assimilation qui les guette. Le Québec doit donc mettre en œuvre une politique active pour aider les minorités, en adoptant une législation facilitant le « retour » au Québec des minorités françaises et en faisant pression sur les provinces anglophones pour qu'elles accordent à leurs minorités les mêmes droits dont jouissent les Anglo-québécois<sup>41</sup>. Le texte adopte une perspective centrée sur le Québec. Celui-ci est considéré comme le véritable État national des Canadiens français, les minorités étant même invitées à « revenir » au Québec. La définition de la nation n'en demeure pas moins ethnique. Prenant une position très étatiste, distincte

de l'idéologie nationaliste antérieure, le *Manifeste* fait de l'État un instrument d'émancipation économique, sociale et nationale des francophones.

Endossant entièrement le texte, Morin entreprend des consultations auprès des membres de l'Ordre pour que le *Manifeste* soit peaufiné et devienne le programme de l'organisation. Au Québec, le texte est généralement bien accueilli. Les membres non québécois de l'Ordre réservent un accueil beaucoup plus glacial au texte. Dans la région d'Ottawa, qui a vu naître la Patente, l'opposition au document est très vive. Le fait que le texte soit centré sur le Québec est la principale source d'opposition. À cet effet, un chancelier d'Ottawa déclare qu'«il faut penser au Canada français non pas limité au Québec mais diffusé d'un océan à l'autre»<sup>42</sup>. Pour les francophones hors-Québec, le *Manifeste* ne passe tout simplement pas. En effet, il est très difficile pour eux d'approuver un texte qui considère le Québec comme la patrie du Canada français minimisant, par le fait même, l'importance des minorités hors-Québec.

Depuis le début de la décennie 1960, l'Ordre est en perte de vitesse. Incapable de conserver ses membres et d'en recruter de nouveaux, il est devenu l'ombre de ce qu'il avait jadis été. Comme d'autres organisations nationalistes, telle la Ligue d'action nationale<sup>43</sup>, la Patente est le théâtre d'un affrontement entre les traditionalistes et les néo-nationalistes. Cependant, à la différence de la Ligue, la présence d'une forte proportion de francophones hors-Québec dans l'Ordre de Jacques-Cartier exacerbe les tensions. Ces derniers, de peur d'être marginalisés, n'acceptent pas la nouvelle orientation que Morin souhaite donner à la Patente. Les minorités francophones commencent à craindre de voir une organisation, qui a jusqu'alors défendu une pensée proche de la leur, changer d'orientation. Le 12 février 1965, un conseil de la direction vote majoritairement une motion appuyant la dissolution de la Patente. Au Québec, deux organisations souhaitent perpétuer l'Ordre de Jacques-Cartier, la Renaissance nationale du Québec et surtout, l'Ordre de Jean-Talon. Rosaire Morin prend la tête de cette dernière et entreprend d'en faire le successeur québécois de la Patente, faisant ainsi adopter sans difficulté le *Manifeste*. Cependant, l'Ordre de Jean-Talon sera éphémère, disparaissant après seulement deux ans d'activités, probablement faute de membres<sup>44</sup>.

## Les États généraux du Canada français

Les changements sociaux intervenus depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (accélération de l'urbanisation, baby-boom, consommation de masse) et surtout les changements politiques comme l'avènement de l'État-providence sous l'égide du gouvernement fédéral, la demande d'une plus grande autonomie pour le Québec et la montée du néonationalisme rendent pertinente l'organisation d'assises regroupant les principaux



responsables de la nation canadienne-française afin de faire le point et d'élaborer des projets d'avenir. L'idée d'organiser des États généraux circule dès le début des années 1960. Ainsi, en 1961, les sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario et du Québec organisent une rencontre et lancent l'idée d'une réunion des « corps intermédiaires de la nation »<sup>45</sup>. L'année suivante, la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste constitue un comité provisoire chargé de préparer l'événement en établissant des contacts avec les différentes organisations regroupant des francophones, aussi bien au Québec qu'à l'extérieur de la province, et en mettant de l'avant les sujets qui seront discutés.

À l'origine, Rosaire Morin exprime un certain scepticisme quant à la pertinence des États généraux. Ainsi, en 1965, il qualifie l'événement de « colossale initiative qui risque d'accoucher d'un rat de montagne »<sup>46</sup>. L'année suivante, il commence véritablement à s'impliquer dans l'organisation en représentant la Ligue d'Action nationale à l'Assemblée générale des États généraux<sup>47</sup>. En 1966, Morin est nommé président de la commission technique. À ce titre, il doit gérer et assurer la participation des groupes aux États généraux en plus de faire la promotion de l'événement<sup>48</sup>.

Pour les assises préliminaires de 1966, la plus grande tâche de Morin est d'inciter les francophones hors-Québec à participer à l'événement, ceux-ci craignant d'être marginalisés. Insistant sur le caractère préliminaire de ces assises, Rosaire Morin parvient à convaincre les minorités d'y participer en retour de quelques concessions. Lors de ces assises, Morin est d'ailleurs vivement critiqué par le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) pour avoir « orienté les débats sur l'avenir du Québec en donnant aux minorités francophones d'en dehors du Québec une participation injustifiée »<sup>49</sup>. Morin a cependant beaucoup moins de difficulté à convaincre les francophones hors-Québec de prendre part aux assises de 1967. Étant donné son rôle de dirigeant, Morin ne s'implique pas dans les débats ayant lieu lors de ces rencontres. Une série de résolutions sont adoptées : demande de mesures concrètes pour assurer la primauté du français, plus de pouvoirs pour l'immigration et une plus grande influence dans les relations internationales<sup>50</sup>. Par contre, la résolution qui marque une rupture entre les Québécois et les francophones hors-Québec est celle qui affirme que le Québec, « territoire national et milieu politique fondamental de la nation canadienne-française » dispose du droit à l'autodétermination. Les délégués québécois approuvent la résolution dans une proportion de 98 %, ceux de l'Ontario à 35 %, ceux de l'Acadie à 52 % et ceux de l'Ouest à 30 %. Cela, ajouté au fait que l'unifolié avait été hué pendant les États généraux<sup>51</sup>, creuse le fossé entre les Québécois et les minorités francophones hors-Québec. Ces dernières laissent éclater leur ressentiment après l'événement.

À cause de cela, et malgré les efforts déployés par Morin, les francophones hors-Québec s'abstiennent en majorité de participer aux assises de

1969. Sur les 430 places qui leur sont réservées, seules 125 sont occupées<sup>52</sup>. Par leur abstention, les minorités marquent leur opposition. Pendant les assises, diverses résolutions sont adoptées dont celles en faveur de l'intervention de l'État dans l'économie, d'une constitution québécoise et de la primauté du Québec dans le domaine de l'éducation. Malgré la volonté affichée par certains organisateurs, dont Rosaire Morin, de préparer d'autres assises, le projet ne se réalise jamais. Les États généraux ont entériné le discours néo-nationaliste québécois qui a commencé à se développer pendant les années 1950. Ce discours a donc réussi à pénétrer suffisamment la population pour être accepté par une assemblée relativement représentative. Cependant l'événement marque une rupture entre les Franco-Québécois et les francophones hors-Québec, rupture que Rosaire Morin a voulu éviter. Ainsi, il a toujours insisté pour faire participer les francophones hors-Québec à l'événement, cela malgré les vives critiques d'une partie des délégués québécois. De plus, même si le taux de participation des minorités hors-Québec diminuait à chaque nouvelle rencontre, Morin ne s'est jamais découragé et à tout fait pour obtenir une participation maximale de tous les francophones du Canada.

### Militer par l'écrit

Le militantisme de Morin s'exprime aussi dans plusieurs ouvrages publiés au cours de la décennie 1960. Dans *L'immigration au Canada*<sup>53</sup>, il discute un sujet qu'il n'avait pas abordé avant 1960. Ainsi, il s'intéresse à «l'autre», à l'immigrant. Il ne le rejette pas, au contraire l'immigration est nécessaire pour contrebalancer la chute du taux de natalité. Par contre, il insiste sur l'importance que les nouveaux arrivants puissent être intégrés aux francophones. De plus, la question religieuse occupe encore une place importante chez Morin. Par exemple, à plusieurs occasions, il s'inquiète de la diminution du pourcentage d'immigrants catholiques. Il considère aussi que l'État du Québec doit intervenir pour mettre en œuvre une politique officielle, afin d'assurer la pérennité du fait français en Amérique. En somme, Morin adopte une position conforme à celle des milieux nationalistes : l'immigration est nécessaire et acceptable, mais elle doit être orientée pour ne pas risquer de mettre en minorité les Franco-Québécois.

Dans *Le Statut particulier, une illusion*<sup>54</sup>, il s'exprime sur un sujet très d'actualité à l'époque, l'avenir constitutionnel du Québec. Depuis les Jeunesses laurentiennes, sa pensée politique a évolué. En effet, chez les laurentiens, Morin n'exprimait pas de véritable projet politique pour le Canada français, tout au plus, désirait-il le respect de la constitution dans un sens favorable au Québec tandis que dans sa brochure, Morin laisse entendre qu'il faudrait changer la constitution. *Le Statut particulier, une illusion* a d'abord pour but de récuser un hypothétique statut particulier ;

l'auteur n'exprime donc pas sa pensée sur la solution alternative à adopter. Bien que réclamant le droit à l'autodétermination pour les Canadiens français, en aucun temps il ne défend l'idée d'indépendance. Morin semble plutôt défendre une union relativement lâche entre les deux peuples, union qui semble s'apparenter à une véritable confédération. Finalement, dans la brochure *Demain, que sera le Québec?*<sup>55</sup> Rosaire Morin revient sur un thème qu'il affectionnait déjà dans les Jeunesses laurentiennes, le côté néfaste qu'aurait l'esprit de parti pour la défense des intérêts de la nation. Il propose un projet d'assemblée constituante devant mener à l'adoption d'une nouvelle constitution<sup>56</sup>.

### **Le Conseil d'expansion économique**

À partir de 1966, Rosaire Morin s'intéresse au nationalisme économique en prenant la direction du Conseil d'expansion économique (CEE), un organisme incorporé en 1953. Selon ses lettres patentes, il a pour but de regrouper les hommes d'affaires canadiens-français en vue de stimuler la participation des francophones à la vie financière, de faire la promotion de la prospérité économique considérée comme un outil d'épanouissement de la nation et de mettre en relief, auprès du public, les succès et les réalisations des Canadiens français<sup>57</sup>. L'organisme recrute des entrepreneurs canadiens-français qui déboursent une cotisation annuelle. Morin est nommé directeur général du Conseil en 1966<sup>58</sup>, poste qu'il occupera jusqu'à la dissolution de l'organisme en 1983. En tant que directeur général du Conseil, il explique les cinq objectifs majeurs de l'organisation. Le CEE souhaite travailler à la maîtrise du pouvoir d'achat, celui-ci devant prioritairement être orienté vers les entreprises francophones. Il désire aussi que les épargnes soient canalisées vers les institutions canadiennes-françaises. L'organisme veut développer les entreprises canadiennes-françaises tout en les aidant à se spécialiser pour répondre à la demande des marchés extérieurs. De plus, Morin souhaite combattre la trop grande place accordée au capital étranger<sup>59</sup>. Il lie fortement le nationalisme et l'économie; les entrepreneurs canadiens-français doivent pouvoir compter sur la solidarité de leurs compatriotes, ce qui permettrait d'accroître la richesse de tous les francophones. Cet accroissement de la richesse est considéré comme nécessaire au bien-être de la nation.

À l'origine, les membres de l'organisme doivent être des Canadiens Français d'origine ou d'adoption. Cependant, en 1974, sous la présidence de Morin, la situation change. En effet, dans les premières pages du répertoire des établissements manufacturiers publié annuellement, il est expliqué que ce dernier comprend la nomenclature des entreprises appartenant à des Québécois francophones, et qu'en conséquence, un Québécois d'origine ethnique britannique, française, italienne, juive ou autre est considéré

comme Franco-Québécois s'il parle le français<sup>60</sup>. Nationaliste, le CEE s'implique aussi dans le débat linguistique, en particulier lors des consultations gouvernementales précédant l'adoption de la loi 101. Le Conseil présente un mémoire à la commission parlementaire étudiant le projet de loi<sup>61</sup>. Le mémoire constate la prédominance de l'anglais qui submerge la vie quotidienne. Il affirme que le gouvernement doit prendre des mesures nécessaires pour promouvoir le français, pour faire du Québec un État véritablement francophone.

Lors des deux premiers mandats de Robert Bourassa (1970-1976), Rosaire Morin se fait discret quant à la question nationale sans doute pour ne pas nuire à ses relations avec le gouvernement. Cependant, l'élection du Parti québécois en 1976 lui donne l'occasion d'exprimer plus clairement ses opinions. Ainsi écrit-il à René Lévesque «le temps n'est-il pas venu de mobiliser tous les militants? [...] Et de les conduire avec habileté, de porte en porte, avec une machine à calculer pour additionner à l'unité les amis de l'indépendance. La date du référendum sera un jour historique... ou un recul de trente ans»<sup>62</sup>. C'est l'une des premières fois où Morin exprime sa conviction souverainiste. Auparavant, il avait bien laissé entendre que le Québec pourrait opter pour l'indépendance, mais il ne s'était jamais dit en faveur de cette option politique de manière non équivoque.

Pour faire la promotion des idées du Conseil, Morin prononce de nombreuses conférences un peu partout dans la province et il réussit à signer une entente avec Quebecor qui lui ouvre les pages du *Journal de Montréal* dans lequel il écrit une chronique hebdomadaire. Le Conseil cesse brusquement ses activités en 1983<sup>63</sup>. Comment expliquer cette dissolution d'un organisme qui semblait bien fonctionner? Il est possible que la crise économique du début de la décennie additionnée à la déception causée par l'échec référendaire aient sérieusement ébranlé le CEE. L'organisme a peut-être connu des difficultés financières. De plus, depuis près de 15 ans, Morin était l'âme dirigeante du Conseil. Avec le temps, il en était presque venu à personnaliser l'organisme. En 1981, Rosaire Morin devient rédacteur en chef de *L'Action nationale*, il a donc moins de temps à consacrer au Conseil. C'est sans doute cet ensemble de raisons qui pourrait expliquer la disparition du CEE au début de la décennie 1980.

### **À la tête de *L'Action nationale***

Morin occupera le poste de rédacteur en chef de la revue jusqu'à son décès en 1999. Au cours de cette période, il publie 217 articles dans la revue. Beaucoup sont de courts éditoriaux (trois ou quatre pages) traitant de l'actualité. Dans les articles de Morin, la pauvreté et l'exclusion sociale, particulièrement chez les jeunes, sont des sujets récurrents. Ainsi, en 1993, il déplore l'existence de 450 000 chômeurs, de 300 000 employés vivant sous

le seuil de la pauvreté et de 175 000 personnes gagnant le salaire minimum<sup>64</sup>. Selon lui, la société ne doit pas voir la pauvreté comme un mal nécessaire, tout doit être mis en œuvre pour obtenir la parité d'emploi entre les hommes et les femmes de même que l'égalité pour les communautés culturelles et les jeunes. L'ensemble de la société, doit donc appuyer les organismes qui aident les sans-abris et les délinquants. Le rédacteur en chef tente aussi de s'attaquer au décrochage scolaire. 500 000 jeunes de 15 à 29 ans auraient quitté l'école sans diplôme : entraînés dans la pauvreté, ils sont coupés de leur milieu social, ils vivent isolés dans un monde de sous-prolétariat qui risque de se perpétuer de génération en génération.

Rosaire Morin écrit aussi des articles dans lesquels il aborde des sujets politiques. Ainsi, en 1981, il condamne Pierre Elliot Trudeau et son projet de rapatriement unilatéral de la constitution<sup>65</sup>. Plus tard, à l'occasion des négociations autour de l'adoption de l'accord du lac Meech, Morin critique la stratégie de négociation du premier ministre Robert Bourassa qui aurait, malgré ses promesses, accepté certaines modifications. Ainsi, en reconnaissant la Charte canadienne, Bourassa risque d'entraîner la suprématie de celle-ci au dépend du concept de société distincte<sup>66</sup>. Voyant sans doute l'échec de l'accord du lac Meech se dessiner à l'horizon, Rosaire Morin affirme que le temps est plus que jamais propice pour le Québec de se doter d'une constitution. Faisant un retour sur les États généraux, il défend la formule et parle du travail qui a été accompli à l'époque<sup>67</sup>. Cependant, il introduit une nuance très importante : à la fin de son texte, Morin appelle à la création d'« États généraux du Québec ». Ainsi, il laisse de côté l'idée d'inclure les minorités francophones, mais il inclut *de facto* les Québécois non francophones. Sans nécessairement signifier qu'il a adopté une définition complètement civique de la nation, le changement sémantique est important. La nation se concentre exclusivement au Québec.

En somme, les articles de Rosaire Morin publiés dans *L'Action nationale* démontrent que sa pensée a poursuivi le changement timidement amorcé à partir de la décennie 1960. Effectivement, la nation canadienne-française est devenue la nation franco-québécoise et même québécoise puisqu'il en vient en souhaiter l'intégration des minorités culturelles. En ce qui concerne les événements politiques comme le rapatriement de la constitution et l'accord du lac Meech, Morin adopte les positions défendues par les milieux nationalistes.

## Conclusion

À la suite du décès de Rosaire Morin le 14 avril 1999, tout le milieu nationaliste est en deuil. *L'Action nationale* et *Le Devoir* de même que le premier ministre Lucien Bouchard lui rendent hommage. Rosaire Morin a été un

militant nationaliste très impliqué durant 60 ans. L'étude de son engagement est donc particulièrement intéressante puisqu'elle permet de rendre compte de son évolution à long terme. Manifestement, le cheminement nationaliste de Rosaire Morin illustre bien une certaine filiation entre le nationaliste traditionaliste et le nationaliste québécois. Ainsi, nationaliste canadien-français traditionaliste du temps des Jeunesses laurentiennes, Morin adopte le discours néo-nationaliste au cours des années 1960 sans qu'il y ait un brusque changement idéologique de sa part.

Le changement de nationalisme n'est donc pas nécessairement une question de génération. Effectivement, bien qu'ayant d'abord adhéré au nationalisme traditionaliste, Morin, âgé d'une quarantaine d'années, amorce un virage dans sa réflexion sur le nationalisme au cours de la décennie 1960. L'adhésion au nationalisme québécois n'est pas l'apanage de la jeunesse, beaucoup de militants plus âgés, tel Rosaire Morin, ont adopté la rhétorique néo-nationaliste et ont même participé, par leurs écrits et leurs discours, à son élaboration.

Il serait intéressant d'étudier d'autres parcours individuels de militants. L'étude de cheminement d'individus tels Gérard Turcotte, qui à l'instar de Rosaire Morin a commencé à militer dans les Jeunesses laurentiennes pour ensuite s'impliquer à la Fédération des Sociétés Saint-Jean Baptiste, au Mouvement Québec français et au Parti québécois, ou encore Paul-Émile Robert qui, après avoir précédé Morin à la présidence des Jeunesses laurentiennes, devient président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et endosse l'option indépendantiste en 1964<sup>68</sup>. De telles études confirmeraient que le cheminement de Rosaire Morin n'est pas exceptionnel, beaucoup de militants ayant tout comme lui vécu le passage du nationalisme canadien-français au nationalisme québécois de manière graduelle, sans brusque rupture.

## Notes et références

1. Cet article est tiré du mémoire de maîtrise *Rosaire Morin: portrait d'un militant nationaliste*, mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2008, 119 p. Je tiens à remercier ma directrice de mémoire, madame Dominique Marquis, qui a accepté de lire et commenter les versions préliminaires de cet article.
2. Voir entre autres, Léon Dion, *Nationalismes et politique au Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 1975, 177 p. ; Louis Balthazar, *Bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, L'Hexagone, 1986, 212 p. ; Raphaël Canet, *Nationalismes et société au Québec*, Outremont, Athéna, 2003, 232 p. Tous ces auteurs, et bien que des nuances s'imposent et qu'ils n'utilisent pas les mêmes termes, divisent l'histoire du nationalisme au Québec en trois phases, le nationalisme canadien de 1763 à 1840, le nationalisme canadien-français de 1840 à 1960 et le nationalisme québécois à partir de 1960.

3. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/M,3, notice biographique de Rosaire Morin, 1984.
4. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/L,1, Attestation d'étude et de bonne conduite signée Raoul Thibault, directeur du Séminaire de Rimouski, 16 décembre 1971.
5. Pour avoir un portrait global et complet des Jeunesses laurentiennes, voir David Rajotte, *Les Jeunes Laurentiens. Jeunesse, militantisme et nationalisme dans le Canada français des années 1940*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2006, 215 p. Également: Davis Rajotte, «Des jeunes nationalistes dans les années 1940: les Jeunes Laurentiens» dans *MENS*, vol. VIII, no. 2, (printemps 2008), p. 323-361.
6. *Ibid.*, p. 185.
7. *Ibid.*, p. 186-187.
8. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,31, discours de Rosaire Morin prononcé à la paroisse Sainte-Marguerite-Marie, Montréal, 4 mars 1942.
9. *Ibid.*
10. David Rajotte, *op. cit.*, p. 100.
11. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,13, « Pourquoi deux drapeaux? », déclaration de Rosaire Morin remise au Journal *Le Devoir*, mars 1947, p. 1.
12. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,32, « L'Unité nationale est-elle réalisable? », discours de Rosaire Morin prononcé, à la paroisse Sainte-Marguerite-Marie, 10 avril 1943, p. 1.
13. Pour être membre du mouvement, il faut même obligatoirement être catholique. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,2, Règlements des Jeunesses laurentiennes, 1946, p. 3.
14. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,34, « Pour une éducation nationale », discours de Rosaire Morin prononcé à Limoilou, salle paroissiale, 26 septembre 1945, p. 6.
15. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,32, discours de Rosaire Morin prononcé aux dirigeants, à la paroisse Sacré-Cœur, Montréal, le 4 février 1943, p. 1.
16. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,34, « La jeunesse parlera français », discours de Rosaire Morin prononcé à CKAC, radio, sous les auspices du Bon Parler français. Discussion entre Rosaire Morin et Ernest Delongchamp, secrétaire général du Bon parler français, 1945, p. 1.
17. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,32, discours de Rosaire Morin prononcé à la paroisse Saint-Henri, Montréal, 9 février 1943, p. 5.
18. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,36, *Les Jeunesses laurentiennes*, 1947, p. 7.
19. Voir, à propos de ces deux théoriciens nationalistes, Dominique Foisy-Geoffroy, *Esdras Minville. Nationalisme économique et catholicisme social au Québec durant l'entre-deux-guerres*, Québec, Septentrion, 2004, 176 p. et Pascale Ryan, *La pensée économique de François-Albert Angers de 1937 à 1960*, mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1993, 111 p.
20. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,2, Règlements des Jeunesses laurentiennes, 1946, p. 4.
21. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,36, *Les Jeunesses laurentiennes*, 1947, p. 9.
22. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,1, discours de Rosaire Morin au Cercle des laurentiens, prononcé 21 décembre 1942, p. 2.
23. Il s'agit du sigle de la Canadian Women's Army Corps

24. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,32, « À la jeunesse de mon pays », discours de Rosaire Morin à CKAC 23 juin 1943.
25. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,31, discours de Rosaire Morin prononcé à la Palestre Nationale, Montréal, 4 mars 1942.
26. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,12, « Mémoire à la Commission canadienne de la Jeunesse par les Jeunes laurentiens », Rosaire Morin, 25 janvier 1945.
27. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,34, « Les Jeunesses laurentiennes », discours de Rosaire Morin prononcé lors du 4e congrès national, 5 octobre 1945, p. 8.
28. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,11, Livre des procès-verbaux des réunions du Conseil central des Jeunes Laurentiens – 6e année et livre des présences (le document cité est une feuille insérée dans le livre des procès-verbaux), 1945-1946.
29. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/C,13, « Pourquoi deux drapeaux ? », déclaration de Rosaire Morin remise au Journal *Le Devoir*, mars 1947, p. 2.
30. ANC, fonds Ordre de Jacques-Cartier, MG 28 I98, vol. 126, dossier « Fleurdelisé, 1943-1958 », lettre de Rosaire Morin au secrétaire de la CX, 26 novembre 1946.
31. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/E,141, lettres de députés et d'évêques à Rosaire Morin, fin janvier 1948.
32. CRLG, fonds Lionel Groulx, P1/A,2762, lettre de Rosaire Morin à Lionel Groulx, 24 juin 1947.
33. Morin reconnaît avoir été inactif depuis plus de 10 ans au début des années 1960, CRCCE, fonds Ordre Jacques-Cartier, C3/25/9, Rapport de l'organisateur général no 15, subdivision du C.R. de Montréal, 21 juin 1961, p. 2.
34. Raymond Laliberté, *Une société secrète: l'Ordre de Jacques Cartier*, Montréal, Éditions Hurtubise, 1983, p. 38.
35. *Ibid.*, p. 39-42.
36. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/E205, lettre d'un membre de l'Ordre à Rosaire Morin, 7 août 1963. Nous ne citerons pas les noms des personnes dont l'appartenance à l'Ordre de Jacques-Cartier n'a pas été révélée.
37. Raymond Laliberté, *op. cit.*, p. 96.
38. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/E,82, communiqué à l'assemblée annuelle de la CX par Rosaire Morin, 20 octobre 1963.
39. ANC, fonds Ordre de Jacques-Cartier, Mg28 I98 vol. 6, 976e réunion, procès-verbal Conseil de la CX, 21 février 1964, p. 12.
40. « Manifeste », *Directives*, vol. 1, no. 12, mars 1964, p.4.
41. *Ibid.*, p. 16-17.
42. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/E,119, rapport d'une réunion de tous les chanceliers de la région d'Ottawa du Sous-comité de l'Orientation d'Ottawa, 17 mars 1964.
43. Voir Pascale Ryan, *Penser la nation La Ligue d'action nationale 1917-1960*, Montréal, Leméac, 2006, 322 p.
44. De nombreux anciens membres de la Patente refusent de joindre la nouvelle organisation, CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/E219, Lettres du secrétaire de l'Ordre de Jean-Talon à d'anciens membres de l'Ordre de Jacques-Cartier, 1-27 décembre 1965.
45. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/ED,1, Historique des États généraux, 1964, p. 1.



46. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/D,161, lettre de Rosaire Morin à Gérald Turcotte, 5 mai 1965.
47. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/D,7, rapport de l'Assemblée générale, 12 mars 1966.
48. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/D,7, procès-verbal de l'Assemblée générale, 6 juin 1966.
49. «Rosaire Morin et "La Patente" contrôlent les États généraux – le RIN», *La Presse*, 28 novembre 1966, p. 10.
50. États généraux, *États généraux du Canada français – assises nationales 1967*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1968, p. 17.
51. «L'unifolié se perd dans les huées», *La Presse*, 24 novembre 1967, p. 25.
52. États généraux, *Les États généraux. Assises nationales tenues à l'hôtel Reine-Élisabeth du 5 au 9 mars 1969*, Montréal, Édition de l'Action nationale, p. 616-619.
53. Rosaire Morin, *L'immigration au Canada*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1966, 172 p.
54. Rosaire Morin, *Le Statut particulier, une illusion : faut-il confier aux autres l'avenir des Canadiens français ?*, Montréal, s. é., 1967, 37 p.
55. Rosaire Morin, *Demain, que sera le Québec ? : que puis-je faire pour le Québec ?*, s. l., s. é., 1969, 31 p.
56. Il propose un modèle encore plus imposant que les États généraux, alors que, paradoxalement, ceux-ci avaient échoué à réformer le système fédéral.
57. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/F,1, lettres patentes du Conseil d'expansion économique, 25 mai 1953.
58. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/F,23, onzième rapport annuel du Conseil d'expansion économique, 29 mars 1967.
59. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/F,60, communiqué de presse du CEE, par Rosaire Morin, 12 février 1970.
60. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/F,29, « Faut-il enrichir New-York ou le Québec », exposé de Rosaire Morin chez Kerhulu à Québec, 15 octobre 1969, p. 3.
61. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/F,51, mémoire du CEE, présenté à la Commission parlementaire de développement culturel sur le projet de loi no. 1 : Charte de la langue française au Québec, juin 1977.
62. CRLG, fonds Rosaire Morin, P16/F,61, lettre de Rosaire Morin à René Lévesque, 25 avril 1978.
63. Du moins, selon une lettre de la CSST envoyée à Morin affirmant que le Conseil d'expansion économique a été fermé. CRLG fonds Rosaire Morin, P16/F,61, lettre de la CSST à Rosaire Morin, 29 août 1983. C'est là le seul document faisant état de la fin du CEE.
64. Rosaire Morin, « L'insertion sociale et professionnelle, une utopie ? », *L'Action nationale*, vol. 83, no. 9, novembre 1993, p. 1183-1199.
65. Rosaire Morin, « Rapatriement de la constitution? Notre opposition au fédéral », *L'Action nationale*, vol. 70, no. 6, février 1981, p. 483-494.
66. Rosaire Morin, « À propos du lac Meech, M. Bourassa, un mauvais négociateur », *L'Action nationale*, vol. 80, no. 7, septembre 1990, p. 924.
67. Rosaire Morin, « Les États généraux du Canada français », *L'Action nationale*, vol. 80, no. 6, juin 1990, p. 799-815.
68. David Rajotte, *op. cit.* p. 194.